



Exclusion definitive absolument arbitraire et injuste

Par **nathalie baylet**, le **15/06/2017** à **04:53**

BONJOUR marque de politesse
5 élèves dont ma fille viennent d'être victimes hier d'une exclusion définitive de la MFR de Bournezeau tout à fait injuste, les vrais motifs étant des fautes qui méritaient à peine une heure de retenue, les accusations à leur égard étant tout à fait mensongères. Je voudrais porter plainte. Quelles sont les démarches à suivre? Merci

Par **Visiteur**, le **15/06/2017** à **07:09**

Bonjour,
Avant de vous lancer dans une procédure, avez-vous contacté les autres parents afin de juger de l'objectivité des explications, avez-vous rencontré les responsables de l'établissement?

Par **nathalie baylet**, le **15/06/2017** à **07:30**

Je n'ai pour l'instant que les témoignages de ma fille mais j'ai aussi parlé au téléphone avec l'établissement. Ils m'ont d'abord appelé pour me signaler que ma fille allait être renvoyée car elle avait perdu 5 points sur son permis à point pour avoir empiété sur la zone fumeur quand elle est allée accompagner ses amies qui fument... Le lendemain matin je recevais un mail du directeur de l'établissement qui parlait du comportement inacceptable de ma fille et surtout qui l'accuse de harcèlement, alors qu'au contraire elle est connue pour toujours intervenir et défendre ceux qui souffrent de harcèlement. C'est une accusation grave et

absolument infondée.

Par **Lag0**, le **15/06/2017 à 08:11**

[citation]pour me signaler que ma fille allait etre renvoyee car elle avait perdu 5 points sur son permis a point pour avoir empieté sur sur la zone fumeur quand elle est allee accompagner ses amies qui fument...[/citation]
rnrrn????????????????????????????????

Par **nathalie baylet**, le **15/06/2017 à 08:29**

Il faut lire le message pas la citation...;

Par **jodelariege**, le **15/06/2017 à 08:58**

bonjour ,quand vous parlez de permis à points et de points perdus il ne s'agit sans doute pas de permis de conduire mais de comportement n'est ce pas? attention aux témoignages de nos enfants qui arrangent les choses pour ne pas être punis une 2° fois à la maison...oui il arrive que nos enfants mentent ou embellissent les choses...et nous même enfants nous avons souvent menti à nos parents non?il y a du avoir d'autres comportements "inacceptables "avant et d'autres points perdus sur son permis ...que lui reproche t on exactement?rn il s'agit d'une Maison familiale et rurale non?

Par **jos38**, le **15/06/2017 à 11:48**

bonjour. je rejoins Jodelariege. avant cette exclusion, il y a sûrement eu des avertissements, convocations, etc. c'est normal de défendre son enfant mais avant de dire que les accusations sont infondées, il faudrait en discuter de vive voix avec le responsable de l'établissement et pas par téléphone. demandez un rendez-vous . quand vous saurez le nom des enfants prétendument harcelés par votre fille, allez en discuter avec les parents. on découvre beaucoup de choses surprenantes en allant sur le portable de ses enfants...le harcèlement sur les réseaux sociaux existe...

Par **nathalie baylet**, le **15/06/2017 à 19:19**

Non,justement il n'y a eu aucune daction intermediaire,c'est bien la le probleme,meme pas de conseil de classe.Les accusations de harcèlement sont fausses car quand je demande des precisions on ne me repond pas

Par **amajuris**, le **15/06/2017 à 20:12**

bonjour,rnmalheureusement les parents sont souvent les derniers informés sur le comportement de leurs enfants à l'extérieur de la cellule familiale.rnque vous estimiez cette sanction injuste, c'est votre droit mais il semblerait que les responsables de cet établissement ne soient pas de votre avis et eux savent ce qui s'est passé alors que vous n'avez que la version de votre fille.rnun établissement n'exclut pas définitivement 5 élèves sans raison.rnsalutations

Par **nathalie baylet**, le **15/06/2017 à 20:52**

Si,c'est pour ca que j'en parle ici,et c'est scandaleux.Ma fille est bavarde et chahuteuse parfois mais n'a commis aucune faute qui merite une exclusion definitive.Le probleme n'est vraiment pas de savoir si vous me croyez ou non,cc,ca m'importe peu,je demande juste des conseils pour les demarches a suivre.J'ai bien sur deja ecrit a la federation des maisons familiales,au recteur de l'academie et a la mairie.Mais n'y aurait il pas la possibilite de porter plainte?

Par **jodelariege**, le **15/06/2017 à 21:01**

bonsoir j'ai trouvé un règlement intérieur d'une maison familiale et rurale en Bretagne je crois ;je pense que ce règlement est sensiblement le même dans toutes les MFR....vous devez avoir été entendue par le directeur ou l'équipe éducative ;lisez aussi la partie "recours de la famille"rnporter plainte contre quoi? l'école dit que votre fille a fait telle chose ,la punition grave, est l'exclusion

Par **Visiteur**, le **15/06/2017 à 21:06**

"Les vrais motifs etant des fautes qui meritaient a peine une heure de retenue,les accusations a leur egards etant tout a fait mensongeres".rnAvec ces simples affirmations, n'espérez aucun résultat d'une action en plainte.rnJe me répète, avez vous contacté les autres parents car il vous faut des témoignages autres que les simples allégations de votre fille.

Par **nathalie baylet**, le **16/06/2017 à 07:06**

Je vais le faire,mais ce n'est pas simple,il s'agit d'un internat,les famille viennent de toute la France.Merci en tout cas pour vos conseils

Par **amajuris**, le **16/06/2017 à 08:30**

pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal qui n'existe pas dans votre cas. rncomme déjà indiqué, il doit exister un règlement intérieur dans cette école et sans doute, une partie sur la procédure d'exclusions. rnvous devez vous y référer.

Par **nathalie baylet**, le **16/06/2017** à **10:17**

C'est fait,j'ai verifie,et justement il n'y a eu aucune des etapes intermediaires,pas d'avertissement,pas de mise a pied de 2jours et demi,pas de conseil de discipline...